



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 13.02.2024

à 20 Heures

L'an deux mil vingt-quatre, le treize février, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Annie-France MONDELIN, Maire, en suite des convocations du 8 février 2024.

Présents : Mondelin Arnoux Prieur Lassot Jehanno Guinet Pigeron Lallias Bourrachot Fournal Cassier Cuissinat Lageneste

Absent(e) excusé(e) : Lucile Carvalheiro donne pouvoir de vote à M. Arnoux

Le quorum est atteint. La séance peut commencer.

Secrétaire de séance : Mme Laurence JEHANNO

Le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation et propose d'ajouter un point dans le II – Bâtiments-voirie et services communaux

3. Travaux d'amélioration énergétique et de conformité de l'Accueil de Loisirs

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité des membres présents ou représentés.

I – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2024

Lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

II – Bâtiments – voirie et services communaux

Madame la Maire présente les travaux discutés lors des commissions « Voirie & Bâtiment » (équivalent à un débat d'orientations budgétaires pour les communes de - 3 500 hab.). Ebauche de projets envisagés pour la préparation du budget primitif 2024 et les exercices à venir :

1. Travaux d'amélioration énergétique et de confort des ERP (Etablissements Recevant du Public)

Après délibération, le Conseil Municipal :

- inscrit sur le budget primitif de l'année 2024, les travaux suivants :
 - ✓ Changement de l'éclairage en leds au secrétariat de la mairie
 - ✓ Remplacement de la porte double salle 2
 - ✓ Changement des radiateurs dans les wc salle 1
 - ✓ Raccordement de la fibre à la Mairie : travaux de terrassement du regard sur trottoir situé en face de la Mairie avec traversée sur domaine public et privé
 - sollicite les services de l'Etat pour obtenir la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (subvention DETR) et ceux du Conseil Départemental (solidarité départementale)
 - approuve le plan de financement, selon les devis de 8 486, 32 € HT, dans les conditions suivantes :

• Etat - DETR	2 545, 90 € HT (8 486,32 € x 30 %)
• Conseil Départemental	4 243, 16 € HT (8 486, 32 € x 50 %)
• Autofinancement :	1 697, 26 € HT
 - mandate Madame le Maire pour demander le versement des subventions et l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.
- Vote : à l'unanimité des membres présents ou représentés

2. Travaux d'insonorisation et de sécurisation de la cantine municipale

Après délibération, le Conseil Municipal :

- inscrit sur le budget primitif de l'année 2024, les travaux suivants :
 - ✓ Travaux d'insonorisation : pose de plaques phoniques à la cantine
 - ✓ Installation d'une alarme incendie à la cantine.
- sollicite les services de l'Etat pour obtenir la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (subvention DETR) et ceux de la Communauté de communes « Le Grand Charolais », pour un fonds d'aide à l'investissement rural dit « FAIR ».
- approuve le plan de financement, selon les devis de 11 810, 79 € HT, dans les conditions suivantes :

• Etat - DETR	4 133, 78 € HT (11 810, 79 € x 35 %)
• FAIR	1 181, 08 € HT (11 810, 79 € x 10 %)
• Autofinancement :	6 495, 93 € HT

- mandate Madame le Maire pour demander le versement des subventions et l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.

► Vote : à l'unanimité des membres présents ou représentés

3. Travaux d'amélioration énergétique et de conformité de l'Accueil de Loisirs

Après délibération, le Conseil Municipal :

- inscrit sur le budget primitif de l'année 2024, les travaux suivants :
 - ✓ Installation d'un chauffage mieux adapté à l'Accueil de Loisirs
 - ✓ Installation de 3 séparateurs wc à l'Accueil de Loisirs
- sollicite les services de la CAF pour une demande d'aide à l'investissement.
- approuve le plan de financement, selon les devis de 9 459, 00 € HT, dans les conditions suivantes :
 - CAF 7 567, 20 € HT (9 459, 00 € x 80 %)
 - Autofinancement : 1 891, 80 € HT
- mandate Madame le Maire pour demander le versement des subventions et l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.

► Vote : à l'unanimité des membres présents ou représentés

III – Administration Générale

1. Demande de renouvellement de dérogation pour les rythmes scolaires – rentrée 2024

Madame le Maire rappelle que lors du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) en date du 6 juillet 2017, l'Inspectrice d'Académie avait accordé à la commune de Molinet une dérogation pour une organisation du temps scolaire sur 4 jours.

Conformément à l'article D521-12 du code de l'éducation qui prévoit que « la décision d'organisation de la semaine prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans. A l'issue de cette période, cette décision peut être renouvelée tous les 3 ans après un nouvel examen, en respectant la même procédure ».

Madame le Maire propose de maintenir les horaires, avec le mercredi de repos, à savoir :

- Le matin de 9 h à 12 h
- L'après-midi de 13 h 30 à 16 h 30

Après délibération, le Conseil Municipal :

- renouvelle l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours à la rentrée scolaire 2024/2025, sachant qu'il est important de préserver la stabilité des horaires scolaires dans l'intérêt de tous et principalement des élèves.

► Vote : à l'unanimité des membres présents ou représentés

2. Mandater le Maire pour procéder à un recours au Tribunal Administratif concernant la modification des limites d'arrondissement

Madame le Maire présente :

Par arrêté préfectoral numéro 24-002 en date du 15 janvier 2024 Madame la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes a informé les communes du département de l'Allier de la modification des limites d'arrondissement.

Vu la circulaire du ministre de l'Intérieur NOR/INT/A/04/00139/C du 25 novembre 2004 relative à la déconcentration de la modification des limites d'arrondissements ;

Vu la proposition de modification des limites des arrondissements de Montluçon, Moulins et Vichy présentée le 3 novembre 2023 par la préfète de l'Allier ;

Vu l'avis défavorable émis par le Conseil Départemental de l'Allier dans sa séance du 7 décembre 2023 ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant que la commune de Molinet est rattachée à la Communauté de communes « Le Grand Charolais » ;

Considérant que l'arrêté de Madame la préfète de la région Auvergne Rhône Alpes s'appuie sur la loi numéro 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales et notamment son article 135 ;

Considérant que cette loi du 13 août 2004 impose au préfet un certain nombre de modalités notamment la préservation de la proximité et l'efficacité du service rendu et la rationalisation des moyens ;

Considérant que les cartes administratives (arrondissement) et électorales (canton) la coïncidence de ces deux cartes doit être recherchée ;

Considérant que le préfet est garant de l'action de proximité ;

Considérant que le préfet doit consulter les communes concernées avant de prendre une décision de modification des arrondissements ;

Considérant que toute modification des limites d'arrondissement doit être précédée d'une étude d'impact menée par le préfet de département ;

Vu que les élus des communes concernées n'ont jamais été consultés.

Vu l'absence de connaissance d'une étude d'impact réalisée au préalable par Madame la Préfète de l'Allier ;

Vu le non - respect des obligations énoncées dans la loi du 13 août 2004, le préfet du département doit être garant de la proximité. Or, 10 communes de l'arrondissement de Moulins rattachées depuis le 1^{er} janvier 2024 à Vichy sont à plus de 60 kms de Vichy alors qu'elles étaient à moins de 30 kms de Moulins avant la modification des limites d'arrondissement.

Après un tour de table, le Conseil Municipal :

- décide de ne pas donner suite à cette motion (ne souhaite pas prendre part au vote).

► Vote : à l'unanimité des membres présents ou représentés

IV – Finances

1. Affectation au budget communal du produit des concessions cimetièrè

Madame le Maire rappelle que les communes sont libres de fixer les modalités de répartition du produit des concessions funéraires à condition toutefois de procéder par délibération.

La commune de Molinet avait décidé de répartir ce produit sur la base suivante :

- 2/3 au profit de la commune
- 1/3 au profit du CCAS.

Par délibération en date du 6 novembre 2023, le budget CCAS a été dissous et intégré au chapitre 70 (article 70311) du budget communal.

Afin de simplifier et réactualiser cette décision, il est donc proposé de modifier par délibération cette répartition.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide d'affecter la totalité du produit de la vente des concessions funéraires au profit du budget communal.

► Vote : à l'unanimité des membres présents ou représentés

V – Urbanisme

✚ *Pour information* : Madame la Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner :

- Vente par M. André Bornet au profit de SCI Presty'Loc
 - ↳ Parcelle cadastrée AE 2 située « 5 route de Digoïn »

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur cette vente.

VI – Questions Diverses

1. Remplacement d'une porte intermédiaire salle 2.



Madame le Maire communique au Conseil Municipal la requête reçue en Mairie de l'association « Gym Sympa » qui demande une aide financière afin de s'acquitter de la franchise de leur assurance pour le remplacement de la porte intermédiaire salle 2, suite à la perte d'équilibre d'une adhérente tombée lourdement contre cette porte et qui la détériorée.

Le Conseil Municipal sollicite Madame la Présidente de l'association à déposer un dossier de demande de subvention communale auprès de la Mairie.

Le Conseil Municipal a été informé :

- De la planification des réunions suivantes :
 - 15.03.24 : Commission « site internet »
 - 12.04.24 : conseil « Junior »
 - 7.06.24 : conseil « Junior »
- De la réponse du SDIS 03 (reçue en Mairie le 24.01.24) portant sur les difficultés rencontrées par les habitants de Molinet à avoir recours au 15 dans le cadre d'une urgence médicale « dans ce cadre, je vous informe que ce sera Mme le préfet qui vous en assurera la réponse ».
- Des idées du conseil « Junior » → boîte à idées, afficher le menu de la cantine sous le préau, choisir le menu de temps en temps, installer un rayonnage chaussures, baptiser une rue ou une place au nom du docteur, remettre en service la fontaine à eau, installer un banc dans la cour près de la marelle, indiquer bienvenue au-dessus de l'écusson de Molinet, baptiser l'école.
- Que la commune a été retenue pour l'édition 2024 du Grand Ciné.
- Que la Mairie a reçu une proposition d'achat de la dernière parcelle du « lotissement Champ Bedu ». Madame le Maire recevra l'intéressé
- Que le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMI) va conduire une enquête statistique sur le vécu et le ressenti en matière de sécurité (enquête dite « VRS »). Cette enquête se déroulera du 14 février au 14 juillet 2024 auprès d'un échantillon de 200 000 personnes âgées de 18 ans et plus. L'enquête est obligatoire.
- De la poursuite du projet « cabine médicale ». Madame le Maire a recontacté le pharmacien.
- De l'incident entre 2 enfants qui a eu lieu à la cantine.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population s'est très bien passé et qu'il a été clos avant la date officielle. Elle tient à remercier les agents recenseurs, Madame Thérèse Lépot et Monsieur Daniel Cottin, les secrétaires pour leurs travaux respectifs réalisés avec efficacité.

<p>Le Maire Annie-France MONDELIN</p> 	<p>Secrétaire de Séance Laurence JEHANNO, A4</p> 
--	--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **vingt-trois heures et six minutes**